



**ACCORD-CADRE TRIENNAL DE COOPERATION DECENTRALISEE
ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA PROVINCE DE LAO CAI
2025-2027**

Vu la loi n° 77/2015/QH13 du 19 juin 2015 de l'Assemblée nationale de la République socialiste du Vietnam sur l'organisation du gouvernement local, entrée en vigueur le 1er janvier 2016 ; Loi n° 47/2019/QH14 du 22 novembre 2019 de l'Assemblée nationale de la République socialiste du Vietnam modifiant et complétant un certain nombre d'articles de la loi sur l'organisation du gouvernement et de la loi sur l'organisation du gouvernement local, en vigueur à compter du 1er juillet 2020 ;

Vu la loi sur les accords internationaux n° 70/2020/QH14 du 13 novembre 2020 de l'Assemblée nationale de la République socialiste du Vietnam ;

Vu la loi Notre, loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.4231-1, et L. 4231.3 ;

Vu la délibération portant sur la feuille de route pour l'action européenne, transfrontalière et internationale de la Région Nouvelle-Aquitaine 2023-2028, adoptée en Séance plénière du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine le 15 décembre 2022, n° 2022.2198.SP;

Vu la délibération de la Séance Plénière du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine du 19 décembre 2024 - n°2024.1965.SP ;



PREAMBULE

Au regard des liens d'amitié et de coopération qui unissent la France et le Vietnam et dans le souci de renforcer ces liens au travers de la coopération décentralisée, la Région Aquitaine (à laquelle s'est substituée la Région Nouvelle-Aquitaine en 2016) et la Province de Lao Cai ont engagé à partir de 2002 des échanges qui ont abouti à la signature d'un premier protocole d'accord le 18 novembre 2002. et à la réalisation de nombreuses actions portant sur l'aménagement urbain et touristique (élaboration de schémas directeurs d'urbanisme et tourisme et de réglementations pour la ville et le district de Sa Pa, le district de Bac Ha et la commune de Y Ty (district de Bat Xat), le tourisme (réhabilitation d'une maison du tourisme avec mise en place d'un office du tourisme), l'arboriculture et la viticulture (expérimentation variétale, cultures de contre-saison), l'enseignement du français (pour les professionnels du tourisme notamment issus des minorités ethniques) et la protection de l'environnement (gestion du Parc National de Hoang Lien, protection de la biodiversité, proposition d'aménagement de centres d'interprétation et de sentiers de randonnée).

Les résultats de ces actions ont été validés par les deux partenaires et l'engagement a été pris de poursuivre et développer les liens entre la Région et la Province par un nouvel accord de coopération. De nouveaux axes de travail ont été définis au cours de réunions et de missions en 2023 et 2024 afin d'aboutir à ce nouvel accord cadre. Le présent document concrétise cet engagement pour la période 2025- 2027.

Les deux partenaires se félicitent des synergies nées des échanges entre les différents acteurs de la coopération et s'efforceront de conserver ce dynamisme qui profite directement au développement régional de la Province de Lao Cai et au renforcement des relations économiques et sociales entre les deux régions.

Article 1 : Objet de l'accord

Le présent accord a pour objet de définir le cadre et les modalités du partenariat de coopération décentralisée qui unit la Région Nouvelle-Aquitaine et la Province de Lao Cai. La conduite de cette coopération s'effectue sur le mode de l'échange réciproque de savoir-faire et d'expériences pour le développement socio-économique de la Province de Lao Cai.

L'engagement et les perspectives de développement de ce partenariat sont intimement liés à la volonté et aux capacités des signataires de l'accord, ainsi qu'au dynamisme des acteurs partenaires qui y seront impliqués ; mais seront également soumis aux évolutions des compétences de gestion et d'organisation des provinces au Vietnam et des régions en France.

Article 2 : Définition du partenariat

2.1. Objectifs de la coopération.

a) Les objectifs généraux de cette coopération sont :

- de favoriser les échanges réciproques d'expérience et de savoir-faire ;
- de favoriser l'ouverture et la citoyenneté internationales des habitants de Nouvelle-Aquitaine et de Lao Cai ;

- de contribuer au développement du Lao Cai et à l'amélioration des conditions de vie de sa population ;
- de renforcer la promotion des partenaires dans leurs pays respectifs, notamment dans les domaines du tourisme et de la formation ;
- b) Les objectifs spécifiques de cette coopération sont :
 - d'accompagner la Province de Lao Cai dans l'amélioration de ses capacités de gestion et de développement de son territoire notamment par la création de produits écotouristiques et sportifs et par le renforcement de l'office de tourisme de Lao Cai et de ses antennes ;
 - d'accompagner la Province de Lao Cai dans sa démarche de sensibilisation et de protection de l'environnement dans et autour du Parc National de Hoang Lien ;
 - d'accompagner la Province de Lao Cai dans sa volonté d'augmenter l'employabilité des populations les plus vulnérables par la formation.
 - d'accompagner le renforcement des compétences des agents de la Province de Lao Cai , en particulier dans les domaines de la muséographie, du tourisme, de la conservation des milieux naturels et du patrimoine, de l'agroécologie, de l'agriculture biologique et de la pisciculture ;
 - de développer les échanges économiques, culturels, événementiels et sportifs entre les territoires des deux régions partenaires pour une meilleure connaissance et compréhension réciproques et un partage de bonnes pratiques dans divers domaines.

2.2 Principes d'échange

La démarche de coopération décentralisée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Province de Lao Cai repose sur les principes suivants :

- la responsabilité partagée et la transparence dans la conduite du partenariat ;
- la reconnaissance du caractère stratégique du renforcement des capacités des acteurs locaux et de l'approche territoriale du développement économique et social ;
- la mobilisation large et coordonnée des savoir-faire existants au niveau des personnels des deux régions, des acteurs de leurs territoires et des opérateurs partenaires de la coopération ;
- la recherche de synergies et de partenariats avec les autres acteurs du développement intervenant dans la Province de Lao Cai (collectivités locales françaises ou européennes, ONG, coopération étatique française ou d'autres pays européens) ;
- la recherche systématique de cofinancements extérieurs tant en France (Etat, Union européenne, etc.) qu'au Vietnam.

Les activités prendront la forme d'opérations de renforcement des capacités et de projets sectoriels, ceux-ci permettant à la fois d'enregistrer des résultats rapides au bénéfice des populations et d'accroître l'expérience de la Province de Lao Cai en matière d'ingénierie du développement. C'est dans le croisement de ces deux types d'opérations que les partenaires cherchent à concilier objectifs de court et de long terme.

2.3. Axes d'échange

Les axes de travail de la période 2025-2027 seront les suivants :

1. Protection et mise en valeur des patrimoines culturels, historiques et environnementaux

La question des patrimoines est centrale pour des raisons d'identité nationale, de protection des ressources, de reconnaissance extérieure et de développement touristique. Plusieurs actions seront maintenues ou développées en direction de différents sites tels que le musée de Lao Cai, les centres d'interprétations de Bac Ha et de Sa Pa ainsi que le Parc National de Hoang Lien.

- Les actions auront pour finalité l'inventaire, la protection des patrimoines et leur mise en valeur ;
- Des travaux permettront de coordonner le travail des experts et scientifiques et de mettre en place des protocoles scientifiques dans le Parc National de Hoang Lien sur la conservation de la biodiversité, la protection des ressources forestières, la lutte contre le réchauffement climatique ;
- L'inventaire des plantes médicinales existant sera étoffé pour des fins scientifiques et de développement agricole ;
- Des actions viseront à coopérer avec le Parc National de Hoang Lien dans le domaine de l'éducation à l'environnement avec les écoles de son territoire et à élaborer un programme de formation en partenariat avec le bureau de l'éducation de la ville de Sa Pa ;
- Des actions viseront à mettre en œuvre un programme de formation à Lao Cai ou en Nouvelle-Aquitaine pour des acteurs locaux (musées et centres d'interprétation de la province, offices du tourisme, Parc National de Hoang Lien, Palais Hoang A Tuong, etc.) dans les domaines de la scénographie, de la création d'ateliers pour les scolaires et le grand public, de la gestion d'évènements culturels (festivals), de la gestion des offices de tourisme territoriaux, du développement de produits touristiques et du tourisme en lien avec les patrimoines, de la biodiversité et de la protection de l'environnement ;
- Un suivi des chantiers, des aménagements et des programmations sera réalisé sur les sites du musée de Lao Cai, de l'Office du Tourisme de Sa Pa et du palais Hoang A Tuong à Bac Ha ;
- Des travaux de recherche dans les archives françaises sur la période coloniale viseront à enrichir les fonds du musée de la ville de Lao Cai, du musée de Sa Pa et des centres d'interprétation de Hoang A Tuong et de Sapa.

2. Francophonie et formation professionnelle

L'axe francophonie est un sujet important permettant l'intégration professionnelle de jeunes, souvent issus des minorités ethniques et qui n'ont pas suivi de cursus scolaire classique, par le biais d'une langue étrangère. Cela permet également de donner une image internationale à la ville de Sa Pa grâce à des services francophones de qualité, une alliance avec l'Institut Français et l'octroi de certifications officielles et reconnues dans le monde entier.

- Les actions viseront principalement à former des jeunes et améliorer leur employabilité ;
- Le travail permettra de consolider, gérer et développer le centre de langue de Sa Pa rattaché à l'Office de Tourisme de Lao Cai avec au minimum trois classes, de poursuivre l'ouverture de classes au lycée professionnel de Sa Pa avec l'intervention de professeurs vietnamiens et de faire la promotion de la francophonie ;
- L'accompagnement des enseignants vietnamiens, par les experts et par un Volontaire de Solidarité Internationale, permettra l'amélioration de leurs compétences ;
- L'accompagnement aura pour objectif la mise en place d'un programme de formation professionnelle aux métiers du tourisme à Lao Cai, la formation et le suivi des équipes administratives et pédagogiques ainsi que l'adaptation des contenus de formation ;
- L'expertise permettra de faire le lien entre les formations aux métiers du tourisme et la formation en Français Langue Etrangère (FLE) afin de garantir la formation à un métier et une langue aux apprenants.

3. Ecotourisme et sports de plein air

Pour une province comme Lao Cai, la part du tourisme dans son développement économique est très importante, les besoins en diversification des produits sont forts. Il s'agit également de rétablir des équilibres territoriaux afin de réduire les pressions trop importantes sur certains sites et de permettre un développement écotouristique qui préserve l'environnement et répond aux attentes d'une clientèle en recherche de qualité et d'authenticité.

- Les actions auront pour finalité de développer de nouveaux produits touristiques dans le respect de l'environnement et d'améliorer les savoir-faire des offices de tourisme de Lao Cai, Sa Pa, Bac Ha et Bat Xat en matière d'accueil et de promotion ;
- Un travail sera réalisé pour appuyer l'office du tourisme de la province dans l'élaboration d'une stratégie régionale de communication et de promotion des territoires et des produits ;
- Un accompagnement des Départements du tourisme et de la culture et des sports sera réalisé pour l'amélioration des services, pour la gestion et l'organisation d'événementiels de qualité internationale, notamment à Bac Ha.
- Des actions viseront à mettre en place ou consolider des activités sportives de plein air pour le développement économique de la Province ;
- Des travaux permettront d'appuyer la création de modules de formation techniques pour les guides et moniteurs d'activités en plein air au Centre de Formation des Entraîneurs (CFE) à Lao Cai, Les formateurs du CFE seront formés pour chaque module.
- Un accompagnement des partenaires techniques (Département du Tourisme et Département de la Culture et des Sports) permettra de définir un cadre légal pour l'exploitation commerciale des activités sportives de nature et pour la reconnaissance des certifications des guides qui seront émises lors de formations qui seront tenues au Centre de Formation des Entraîneurs.

4. Sécurité alimentaire, agroécologie, agriculture biologique et pisciculture

La sécurité alimentaire est un enjeu majeur pour la Province dont une partie des populations vivent dans l'extrême pauvreté. Il est important que ces populations soient autosuffisantes et puissent aussi générer des surplus à vendre et tout ceci dans le respect de l'environnement et de la biodiversité. Plus largement des techniques agricoles plus respectueuses de l'environnement pourraient être développées dans toute la province.

- Les actions viseront à poursuivre le programme de formation et d'accompagnement des populations les plus vulnérables du Parc National de Hoang Lien en matière d'agroécologie et de diversification des cultures (plantes médicinales, apicultures, fruitiers...) ;
- Un travail de développement et de diversification des cultures sera réalisé auprès de ces populations afin de garantir l'autosuffisance et la sécurité alimentaire et à terme la vente des surplus ;
- En matière d'appui à la construction de modèles de productions agricoles biologiques, il s'agira de former les agents des unités de suivi, de contrôle et d'accompagnement pour la certification "Bio" pour plusieurs productions du Lao Cai (Thé, Cannelle, Fruitiers, Riz...). Des formations théoriques et pratiques permettront à ces agents une montée en compétences.

...
Lao Cai

- Une étude de faisabilité sera réalisée en matière d'appui à la construction de modèles piscicoles (truite saumonée), le cas échéant des formations pour améliorer les capacités de gestion en matière de pisciculture seront organisées ainsi qu'un transfert de compétences en matière de techniques de production associées à la préservation de l'environnement et notamment la gestion des ressources en eau.

5. Autres domaines

Parallèlement à ce programme de travail, les régions s'efforceront de faciliter la participation d'acteurs locaux à divers événements régionaux (salons, festivals...), de favoriser le rapprochement et les contacts entre opérateurs économiques notamment dans les domaines de l'agroalimentaire, du tourisme, et les échanges entre universités de Lao Cai et de Nouvelle-Aquitaine.

Article 3 : Modalités de mise en œuvre

3.1. Modalités contractuelles

Les actions de coopération qui s'organiseront autour des axes de travail définis à l'article 2 s'appuieront sur des conventions opérationnelles annuelles ou pluriannuelles, avec incidences financières, conclues entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les opérateurs partenaires impliqués.

Elles préciseront :

- Les acteurs impliqués ;
- Les objectifs et résultats à atteindre ;
- Les types de rendus ;
- Les actions envisagées ;
- Les moyens mobilisés ;
- Les engagements de chaque partie ;
- Les modalités d'exécution, de suivi et d'évaluation des actions prévues.

A la demande de l'une ou l'autre des deux régions, des accords-cadres pluriannuels bipartites, les liant à chaque opérateur partenaire impliqué, pourront être élaborés.

3.2. Moyens mobilisés

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la coopération se fondent sur :

- Les agents en charge de la coopération des deux provinces et de la région ;
- Les services de la Région Nouvelle-Aquitaine qui pourront être mobilisés pour des activités de conseil, de formation ou d'évaluation ;
- Les services de la Province de Lao Cai ;
- Un dispositif néo-aquitain d'assistance technique à la coopération composé d'un assistant technique ;
- La province de Lao Cai désigne un fonctionnaire provincial dans le cadre de la coopération afin de, avec l'appui d'un certain nombre d'autres responsables provinciaux, suivre et travailler avec l'Assistant Technique de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Des opérateurs partenaires français ou vietnamiens qui possèdent une expertise adaptée aux spécificités de la Province de Lao Cai et qui s'engagent

à opérer dans le respect des principes directeurs de cette coopération décentralisée ;

- Les partenaires financiers (cofinancements).

3.3. Engagements des parties signataires

La Région Nouvelle-Aquitaine et la Province de Lao Cai s'engagent à tout mettre en œuvre pour que le déroulement des actions définies d'un commun accord s'effectue dans les meilleures conditions possibles et dans le respect des engagements qui figureront dans les conventions opérationnelles.

Elles se montreront attentives en accueillant des opérateurs de la région partenaire à ce que ceux-ci bénéficient de conditions de travail satisfaisantes.

Par ailleurs, il est convenu que, sauf disposition contraire ayant fait l'objet d'un accord, chacune des parties contractantes assurera le financement des déplacements de ses représentants et prendra à sa charge les frais liés à l'hébergement et à l'accueil sur son territoire des délégations de la collectivité partenaire dans le respect des lois en vigueur dans chaque pays. Les dates, le programme de ces déplacements ainsi que le nombre de personnes concernées auront été arrêtés préalablement en commun.

Article 4 : Modalités de financement

La Région Nouvelle-Aquitaine et la Province de Lao Cai s'engagent à procéder à une programmation annuelle ou pluriannuelle des activités et à œuvrer ensemble à la mobilisation des financements nécessaires.

Ces financements pourront être obtenus en partie auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre et dans la limite des fonds dédiés au sein de son budget, auprès de la Province de Lao Cai dans le cadre et dans la limite des fonds dédiés au sein de son budget, ainsi qu'auprès de partenaires financiers sous la forme de cofinancements.

Article 5 : Coordination, suivi et évaluation du partenariat

5.1. Suivi institutionnel

Le pilotage de la coopération décentralisée est du ressort exclusif de la Région et de la Province qui, dans le cadre de leurs échanges, définissent les principes et les objectifs du partenariat ainsi que les actions à mener.

Ainsi, les signataires de l'accord mettent en place :

- un Comité de pilotage associant les Présidents du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et de la Province de Lao Cai ou leurs représentants et selon la nécessité, différents opérateurs agissant dans le cadre de cette coopération. Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle du partenariat : il statue sur les grandes orientations de la coopération (axes de partenariat) et les programmes opérationnels proposés ; il rend des arbitrages. Ce comité se réunit au moins une fois au cours de la durée de la cette convention, en Nouvelle-Aquitaine ou au Lao Cai, sur convocation des deux partenaires.

Ce comité a aussi pour rôle de favoriser la concertation entre les acteurs autour d'enjeux comme l'évolution des axes de coopération, la recherche de fonds, l'évaluation, etc.

- des commissions techniques de coordination par axe d'intervention, qui réunissent les représentants (élus et/ou services) de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Province de Lao Cai et les opérateurs partenaires concernés. Elles ont pour rôle de participer à la définition, au suivi et à l'évaluation des programmes de coopération. Elles doivent favoriser la circulation de l'information, la concertation et la coordination entre les différents partenaires sur chacun des programmes de coopération.

5.2. Suivi technique

La Direction de la Coopération de la Région Nouvelle-Aquitaine (Pôle Europe International) et le Service des Relations Internationales de la Province de Lao Cai ont la responsabilité du suivi des activités mises en œuvre dans le cadre de cette convention.

L'assistant technique de la Région Nouvelle-Aquitaine assurant le suivi des projets au Lao Cai et le chargé de la coordination de la coopération de la Province de Lao Cai organiseront des réunions trimestrielles pour faire des points techniques sur les projets et faire remonter les informations aux services et départements concernés à la Province et à la Région.

Les deux partenaires veilleront à animer, chacun sur leur territoire, des réunions d'échange entre les acteurs de la coopération. Ces réunions seront ouvertes à toute personne qu'ils jugeront utiles d'associer.

Article 6 : Validité de l'accord, modification et résiliation

6.1. Entrée en vigueur et validité

Le présent accord prend effet le jour de la dernière signature des différentes parties. Il est valable 3 ans à compter de la signature de cette convention.

Les discussions sur sa reconduction seront engagées entre les différents signataires au moins 6 mois avant son terme.

6.2. Modifications

Toute décision du comité de pilotage visé à l'article 5.1 qui tend à modifier les termes du partenariat sera formalisée par un avenant au présent accord.

Le présent accord pourra de manière générale être modifié à tout moment à la demande de l'une ou l'autre des parties signataires. Ces modifications feront également l'objet d'un avenant.

6.3. Résiliation

Le présent accord peut être résilié par chaque partie, par l'envoi à l'autre partie d'une lettre officielle, sous réserve d'un préavis de 3 mois.

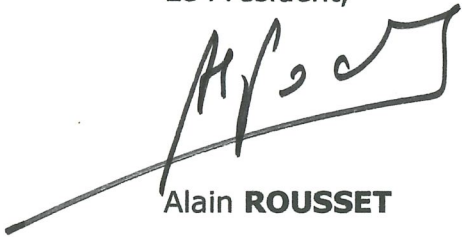
Article 7 : Litiges

Tout différend dans l'interprétation et l'exécution du présent accord cadre fera l'objet d'un accord amiable entre les deux parties.

Fait en double exemplaire (en français et en vietnamien)

A Bordeaux, le **21 FEV. 2025**

Pour le Conseil Régional
Nouvelle-Aquitaine,
Le Président,


Alain **ROUSSET**

A Lao Cai, le

Pour la Province de Lao
Cai,
Le Président,


TRINH Xuan Truong

